



Approbation des comptes 2024

de l'Association des communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Matran et Villars-sur-Glâne pour l'exploitation d'un corps de police intercommunale

L'administratrice des finances soussignée certifie que les présents comptes sont le reflet exact des écritures comptabilisées durant l'exercice 2024, et qu'ils sont conformes aux pièces justificatives.

Villars-sur-Glâne, le 12 mars 2025

L'administratrice des finances

Karine Rusterholz

Le Comité de Direction de l'ACoPol a examiné et comparé les présents comptes de l'année 2024, du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec les pièces justificatives, et déclare les avoir trouvés exacts et les arrête.

Villars-sur-Glâne, le 1^{er} avril 2025

La Secrétaire

Corinne Yerly

Le Président

Bruno Marmier

La Commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavis favorablement et propose à l'Assemblée des Délégués d'approuver les comptes soumis.

Villars-sur-Glâne, le 8 mai 2025

La Secrétaire

Corinne Yerly

Le Président

Dominique Chenaux

L'Assemblée des délégués de l'ACoPol, ayant entendu le rapport de l'organe de révision sur les présents comptes, les approuve formellement.

Villars-sur-Glâne, le 14 mai 2025

La Secrétaire

Corinne Yerly

Le Président

Bruno Marmier